

République Française  
\*\*\*\*\*  
Département de l'Aube



DELIBERATION  
CONSEIL MUNICIPAL  
\*\*\*\*\*  
SEANCE DU 11 AVRIL 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
22	19	19 + 3

Date de convocation 29 mars 2024
-------------------------------------

Date d'affichage 29 mars 2024
----------------------------------

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril à dix-huit heures quarante-cinq minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en conseil municipal dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Nicolas MENNETRIER**, maire.

Présents : **Christine ROBILLARD, Robert BESANÇON, Marie-Laure HRVOJ, Pascal GENET, Laurence FOURNIER, Marcel CHRISTEL, Jean-Yves BRUNEAU, Géraldine PÉRÉE, Liliane VOYARD, Denis PHILIPPE, Annie SALAMI, Laurent JÉROME, Urbain VELUT, Véronique STOLTZ, Vincent BLANCHOT, Bruno LÉOTIER, Yohan MULLER et Julien SEYSSEL.**

Représentées : **Valérie PELLERIN** représentée par **Liliane VOYARD**, **Anne-Josèphe CHARLOT** représentée par **Laurence FOURNIER**, **Sophie MENZIN** représentée par **Nicolas MENNETRIER.**

**Véronique STOLTZ** a été nommée secrétaire de séance.  
**Stéphanie KUSTERMANN**, DGS, est désignée secrétaire auxiliaire.

## Objet : Création d'un emploi

N° de délibération : 20240425

Vu le code général de la fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8  
Vu le budget,  
Vu le tableau des emplois et des effectifs,

### Le maire informe l'assemblée :

Conformément à l'article L313-1 du code général de la fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes :

- Gestion des marchés publics et des assurances
- Gestion informatique et télécommunication
- Environnement comptable du service technique
- Mise en place des missions obligatoires de la commune

**Le maire propose à l'assemblée :**

La création d'un emploi d'assistant(e) administrative à temps complet à compter du 1<sup>er</sup> mai 2024.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article L332-14 du code général de la fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

En cas de recours à un agent contractuel en application des dispositions ci-dessus énoncées, celui-ci exercera les fonctions définies précédemment.

Son niveau de recrutement et de rémunération seront définis comme suit : 1<sup>er</sup> échelon du grade de rédacteur.

**Le conseil après en avoir délibéré :**

**ADOpte** à l'unanimité ces propositions, ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Conseillers présents	Suffrages exprimés	Pour	Contre	Abstention	Non participants
19	22	22	0	0	0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Pour extrait conforme

Véronique STOLTZ  
Secrétaire



Nicolas MENNETRIER  
Maire

